

Le conseil communal est prié de se rendre à la salle « Quäärtten » sise au Centre de Rencontre à Ehrlange/Mess  
**jeudi, le 20 mai 2021 à 16.00 heures**

pour délibérer sur les points ci-après:

- 1) Informations du collège échevinal
- 2) Approbation du rapport de la dernière séance du conseil communal
- 3) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020
- 4) Approbation de titres de recettes se rapportant à l'exercice 2020
- 5) Approbation de deux devis extraordinaires
  - a) Travaux de rénovation d'un logement communal sis à Limpach
  - b) Rénovation de la façade du centre culturel Pëtzenhaus
- 6) Décision sur une augmentation de crédit à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2021
- 7) Approbation de trois devis relatifs à la mise en état de la voirie rurale
- 8) Approbation d'un compromis de vente
- 9) Approbation d'un contrat de bail commercial
- 10) Décision portant sur la suspension temporaire de l'obligation de paiement du loyer pour le locataire SNNCA s.à r.l.
- 11) Approbation d'une convention concernant des projets de protection de la nature à réaliser en 2021
- 12) Office social commun – Approbation de la convention pour l'exercice 2021
- 13) Approbation d'un morcellement dans la rue du Centre à Wickrange
- 14) Fixation des taux d'imposition de l'exercice 2022
  - a) Impôt foncier A + B
  - b) Impôt commercial
- 15) Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2021/2022
- 16) Approbation du plan d'encadrement périscolaire 2021/2022
- 17) Approbation du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour la période 2021-2024
- 18) Approbation d'un contrat de concession temporaire du cimetière de la commune de Reckange-sur-Mess
- 19) Fixation des effectifs du cadre fermé dans les différentes carrières des fonctionnaires communaux
- 20) Divers (questions au collège échevinal)

Séance à huis clos:

- 21) Organisation scolaire 2021/2022 – Publication de postes sur la 1<sup>ère</sup> liste – Proposition de candidats
  - a) Cycle 2-4 (enseignement primaire) – 1 poste surnuméraire 75% (année scolaire 2021/2022)
  - b) Cycle 2-4 (enseignement primaire) – 1 poste surnuméraire 75% (année scolaire 2021/2022)
  - c) Cycle 2-4 (enseignement primaire) – 1 poste surnuméraire 100% (année scolaire 2021/2022)
- 22) Promotion d'un fonctionnaire au grade 12 du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Ainsi fait à Reckange-sur-Mess, le 12 mai 2021

Le collège des bourgmestre et échevins

Le président

Le secrétaire

**Art. 18 de la loi communale du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.